Gestion des déchets 2014

Commune de Saint-Cergue

Sommaire

- Changements importants en 2014
- Principe de financement pour les déchets
- Résultats et statistiques 2014
- Conclusions

Changements en 2014

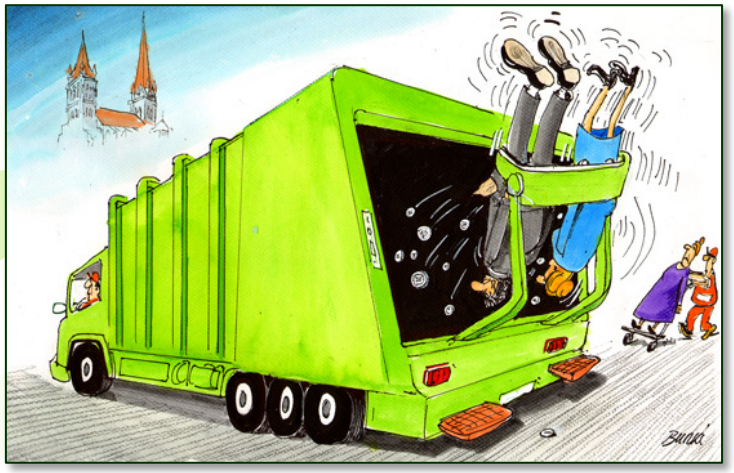

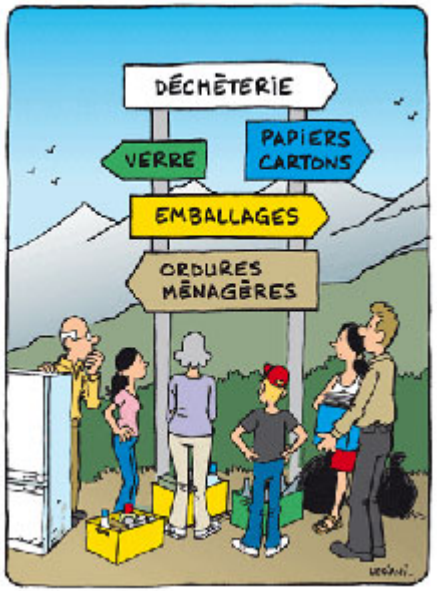

- Suite à une jurisprudence, obligation d'appliquer la loi fédérale de 1983, introduction de la taxe au sac (principe du pollueur-payeur) dans tout le canton de Vaud

  Le but initial de cette loi est d'inciter la population à mieux trier les déchets valorisables afin de diminuer les déchets incinérables.

- Pour accompagner la taxe au sac, la commune met en place de nouvelles collectes (déchets de cuisine, plastiques, sagex, etc…)

  Afin de limiter la consommation de sacs taxés

- Introduction d'une taxe forfaitaire par habitants, par logement pour les résidants secondaires, par entreprises, etc…

  Pour financer le transport et le traitement des déchets recyclables. Exonération des habitants primaires de moins de 18 ans.

Principe de financement

- Déchets incinérables (non valorisables), **via le sac blanc taxé.**

  Le prix du sac a été calculé pour couvrir les frais suivants

  - *fabrication et logistique de distribution ~ 8,0 %*
  - *frais de commercialisation ~ 4,0 %*
  - *frais de gestion ~ 2,0 %*
  - *taxe d'élimination des déchets ~ 78,0%*
  - *tva 8,0%*

- Déchets recyclables, **via la taxe forfaitaire**

  Taxe forfaitaire calculée sur la base des coûts générés par l'ensemble des frais liés à la déchèterie, soit le gardiennage, les transports, les frais de traitement / valorisation des déchets, etc…

  La taxe doit à moyen terme couvrir l'intégralité des charges selon le principe du pollueur-payeur. Elle sera recalculée régulièrement en fonction de l'évolution de la population et des résultats des années antérieures.

- Les déchets spéciaux, **via l'impôt**

  Même si actuellement environ CHF 90'000.-- sont financés par l'impôt, à moyen terme, seuls les déchets spéciaux (env. CHF 22'000.-) pourront être financés de cette manière.

Statistiques 2014

Evolution des tonnages pour les déchets incinérables et valorisables

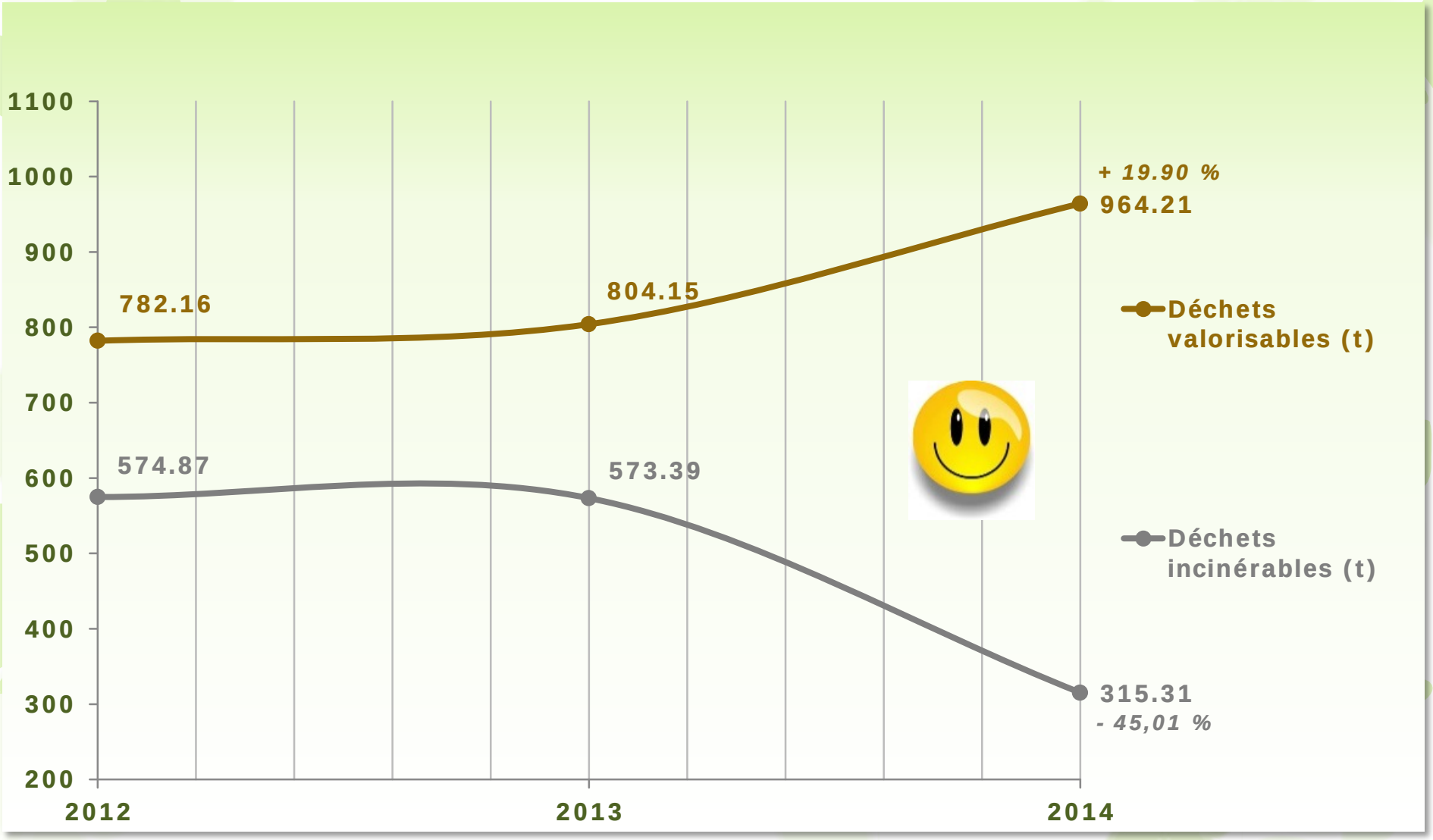

Evolution du taux de recyclage

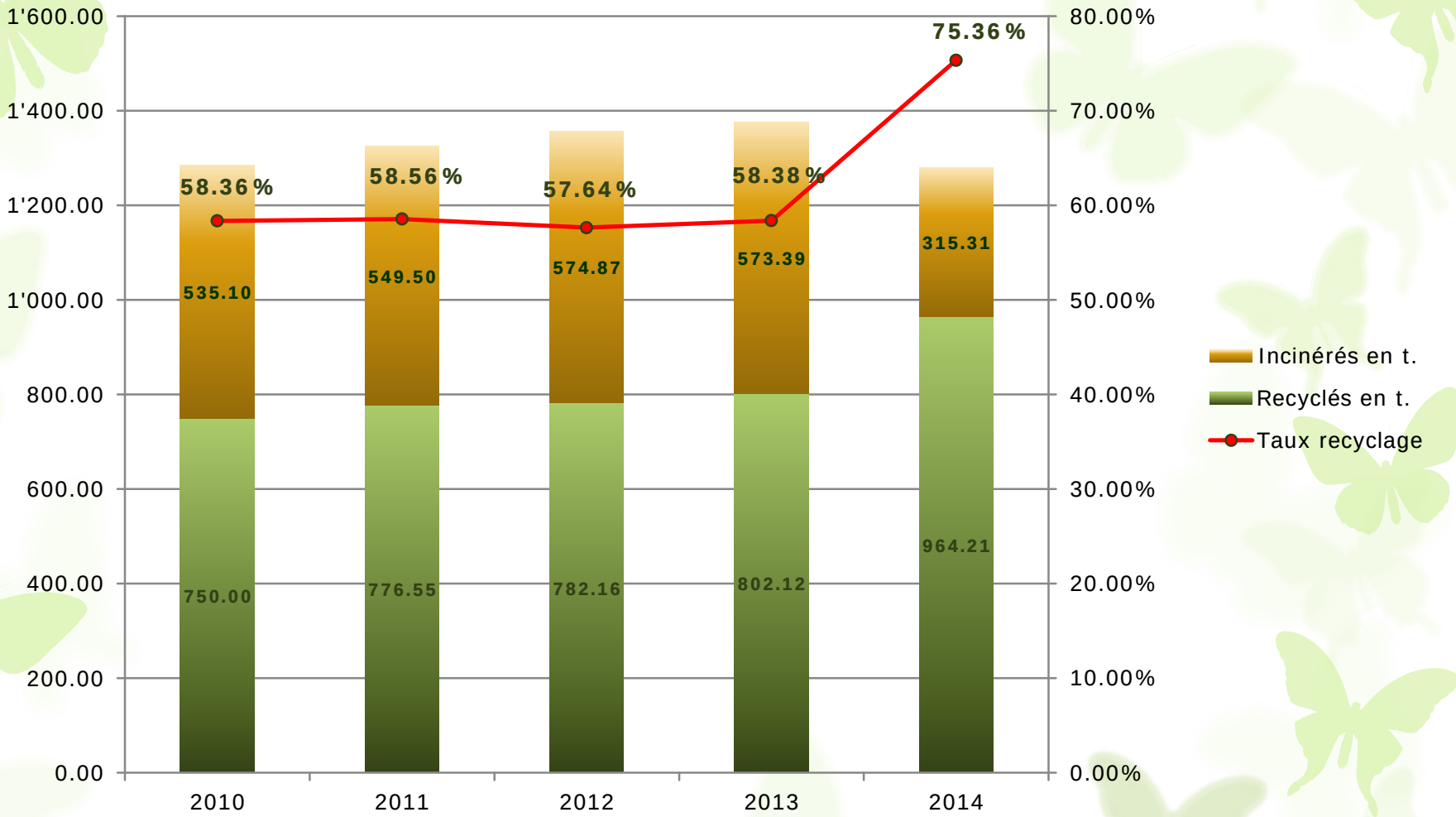

Evolution des coûts de transports et de traitement

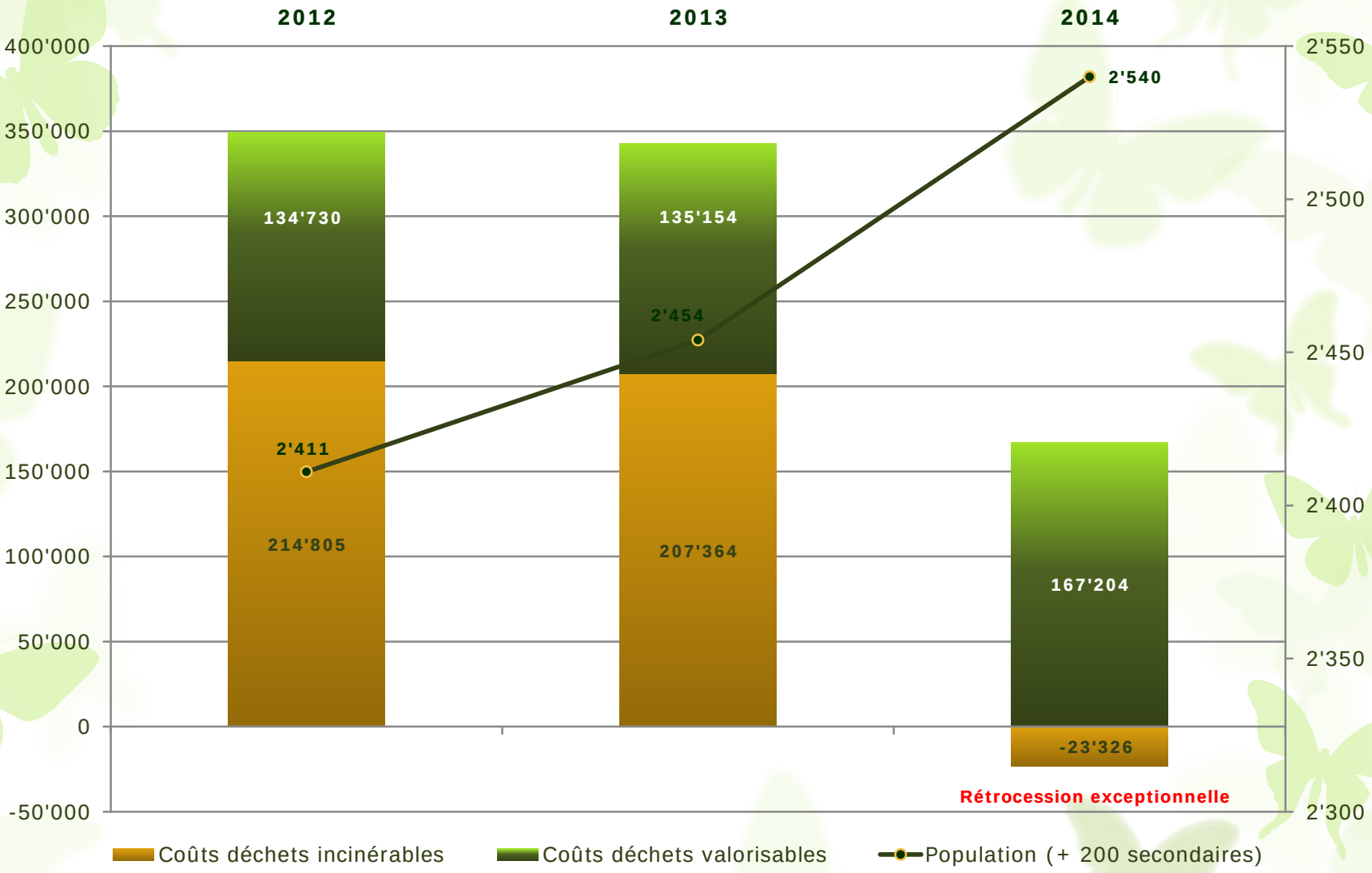

Coûts de transports et de traitement 2014 / 2013

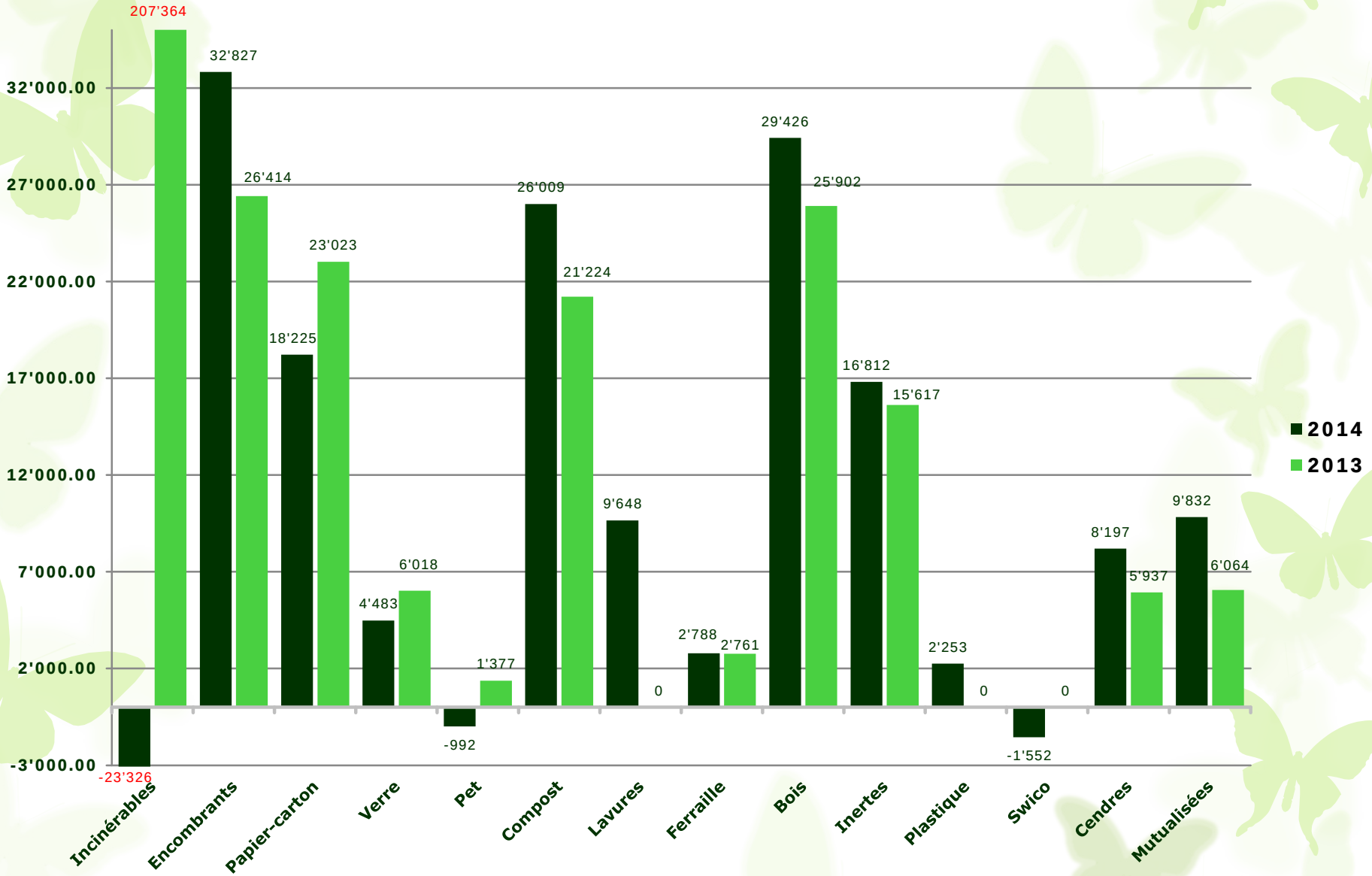

Tonnages par déchets 2014 / 2013

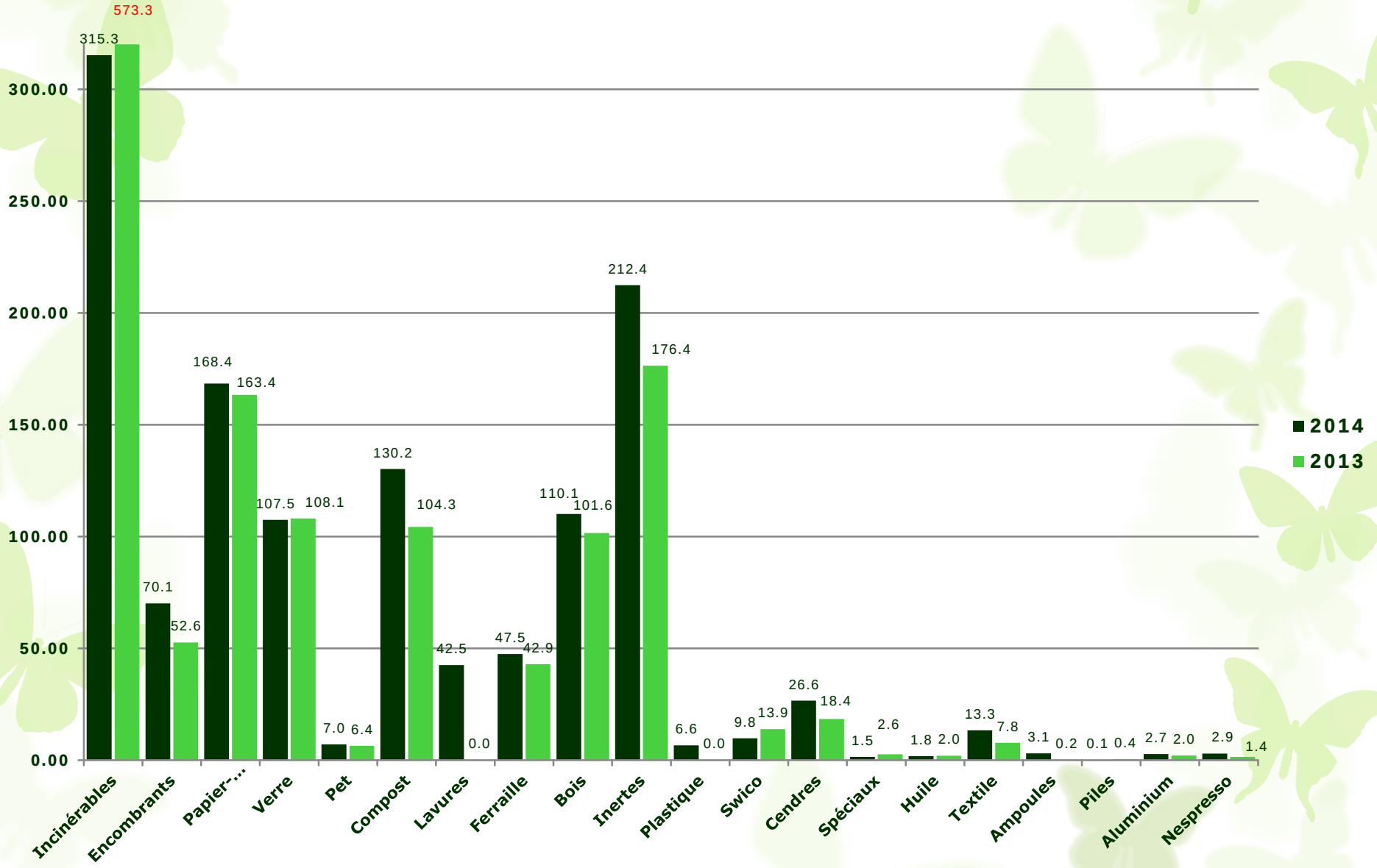

Ordures ménagères - Sacs noirs

- Transport/élimination payé au poids, hors rétrocession:
  - Il y a eu 3,69 % de sacs noirs, inclus ceux générés par la commune (vallon, voirie, administration et fêtes du 1er août / mi-été / désalpe), soit 11,6 tonnes.

- Tricherie aux sacs noirs (sondage de la Sadec)
  - 1.3% (4.1 tonnes) déposés illicitement
  - Maximum admis par la Sadec = 5%
  - Si > 5%, pénalités sur rétrocession au sacs blancs

- En compensation, nous avons verbalisé pour CHF 3'890.00 les contrevenants.

Tableaux des coûts généraux liés aux déchets - 2014

Libellé	Charges	Revenus
Traitement, charges sociales	87’342.85	
Achat matériel (sacs taxés + solde bennes)	28’335.60	
Loyer (DDP La Cure)	1’666.25	
Entretien bâtiments (déchèterie et couverts)	3’980.77	
Assurances	464.60	
Collecte et traitement incinérables	130’565.89	
Collecte et traitement valorisables	151’250.55	
Collecte et traitement déchets spéciaux	22’018.20	
Frais de gestion Sadec	13’725.20	
TVA – Redip	5’299.30	
Amortissement et imputations des intérêts	28’766.05	
Taxes forfaitaires et facturation		244’771.92
Valorisation des déchets		26’784.13
Rétrocession taxes au sacs		109’328.38
Contraventions		3’890.00
TOTAUX	**473’415.26**	**384’774.43**
Taux de couverture financière		**81,28 %**

Conclusions

Avec l'introduction de la taxe au sac au 1er janvier 2014, nous avons enregistré :

- Une diminution des déchets incinérables de 45,01% (-258,08 t.)
- Une augmentation des déchets valorisables de 15,66% (+125,90 t.)
- Une augmentation du taux de recyclage de 19,90% pour atteindre le **taux exceptionnel de 75,36%**, alors que le plan de gestion cantonal des déchets a pour objectif d'atteindre 60% à l'horizon 2020 !

→ efficacité de notre déchèterie communale

Félicitations à tous pour votre contribution à ces magnifiques résultats